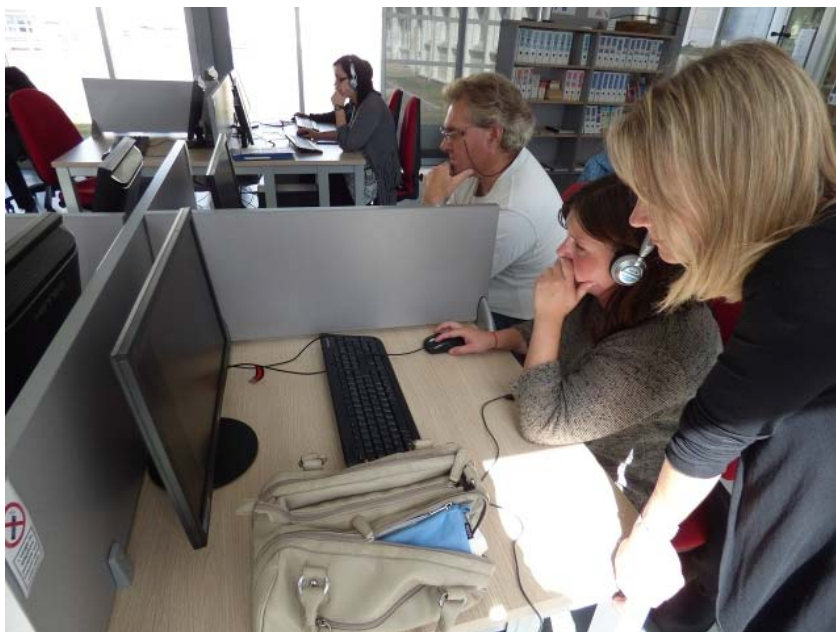


Caen

Formation continue. La colère des salariés du rectorat à Caen

OUEST-FRANCE.FR | mardi 6 novembre 2018

456 mots | -



L'organisme qui assurait la formation continue et l'insertion professionnelle de Caen sera dissous au 31 décembre. - Crédit: archives

En proie à des difficultés financières, le Rectorat a décidé de dissoudre le groupement d'intérêt public pour la formation continue et l'insertion professionnelle (GIP-FCIP). Seize salariés sont licenciés au 31 décembre. Ils mettent en cause la responsabilité de l'administration.

Le GIP-FCIP, c'est quoi ?

C'est un groupement d'intérêt public constitué en 2015 pour la formation continue et l'insertion professionnelle à l'échelle de l'académie de Caen. Parmi ses attributions, des formations pour adultes en insertion ou réinsertion professionnelle ou encore des missions contre le décrochage scolaire. Dix-neuf personnes en sont salariées : trois fonctionnaires, et seize contractuels, huit en CDI et huit en CDD.

Quel est le problème ?

Le 2 octobre, les salariés ont appris que la structure disparaissait au 31 décembre 2018 en raison de difficultés financières. Les trois fonctionnaires seront reclassés, les contractuels licenciés. Un choc pour la majeure partie d'entre eux. Ils se sont rassemblés ce mardi 6 novembre 2018 devant le rectorat, à Caen, soutenus par 80 de leurs collègues d'autres services. À l'appel de l'intersyndicale, ils souhaitent dire non aux licenciements et obtenir le renouvellement de tous les CDD.

D'où viennent les difficultés financières ?

Selon les informations des salariés, c'est une subvention de 800 000 € provenant des Fonds européens qui n'aurait pas été perçue. Ce qui provoque la colère des salariés, c'est que la responsabilité incomberait aux services du rectorat. « Cela fait plusieurs mois, pour ne pas dire deux ans, qu'on alerte sur le fait qu'une des conventions n'a pas été correctement établie, commente une des formatrices. Tout le monde était au courant. On a laissé faire, en vivant sur les réserves. Et aujourd'hui, on ne peut plus faire face. À se demander si ça n'a pas été fait exprès. »

Une responsabilité de l'administration, qui selon les salariés, reçus en délégation ce mardi, « n'a pas été contestée par le rectorat ». Officiellement, le rectorat évoque dans un communiqué « une dégradation financière majeure qui impacte le fonctionnement du GIP et empêche sa poursuite au-delà du 31 décembre », refusant d'expliquer l'origine de cette dégradation.

Et maintenant, on fait quoi ?

Les entretiens pour reclasser les personnels vont débuter. « Les services du rectorat sont responsables de la situation mais ils ne peuvent pas garantir qu'il n'y aura pas de mobilité géographique dans toute la région », s'indignent encore les salariés. « Les situations des salariés sont étudiées avec la plus grande attention pour trouver des solutions de ré-emploi », poursuit le communiqué. L'essentiel est la continuité des dispositifs pédagogiques au bénéfice des élèves. » Le rectorat indique aussi que la « fusion des académies normandes en 2020 permet au GIP de Rouen d'assurer dès le 1^{er} janvier 2019 cette continuité ».

Jean-Luc LOURY.